



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 MAI 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LES COMMUNES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le pacte de gouvernance entre la communauté d'agglomération et les communes.

COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2020 – APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation ni réserve et l'approuve.

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2020 – APPROBATION

Approbation du Compte Administratif 2020 tel qu'il a été présenté.

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2020 – DÉCISION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Affectation des résultats comme indiqué dans la délibération et transfert du budget principal section fonctionnement vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine section fonctionnement la somme de 768 000 €.

BUDGET 2021 – DÉCISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2020 ET PROVISOIRES 2021

Approbation du montant des Attributions de Compensation définitives 2020 et provisoires 2021 selon le détail ci-dessous :

Commune	Montant AC* Définitives 2019	Montant AC Provisoires 2020	TRANSFERT Enseignement Musical	Montant AC Définitives 2020	Montant AC Provisoires 2021
SAUMUR	2 256 069,71 €	2 255 476,42 €	-38 000,00 €	2 293 476,42 €	2 293 476,42 €

*AC : Attributions de Compensation

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation des programmes de travaux et du plan de financement prévisionnel. Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'État les subventions s'inscrivant dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021.

Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de ces opérations, sachant que dans le cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

COPROPRIÉTÉ CENTRE HALLES À SAUMUR – ACQUISITION D'UNE CELLULE COMMERCIALE APPARTENANT À MONSIEUR TONY LERICHE

Acquisition d'une cellule commerciale au centre Halles à Saumur moyennant le prix de 500 euros net. Les frais de régularisation de l'acte notarié seront mis à la charge de l'acquéreur.

GR DE PAYS ® SAUMUR VAL DE LOIRE – INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Approbation de l'inscription au PDIPR de la partie du GR de Pays® Saumur Val de Loire cheminant sur les communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Saumur et Dampierre-sur Loire. Autorisation accordée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de Maine et Loire fixant les modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers, ainsi que tout autre document afférent, et relatif à l'évolution des modalités contractuelles

PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation de la modification du tableau des emplois et des effectifs à la direction des Services aux Familles (DSF), à la direction des Moyens Techniques (DMT), à la direction de la Citoyenneté (DC) et la direction de la Communication et du Cabinet des élus (DCCE).

FORMATION DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAUMUR ET MONTANT DES CRÉDITS AFFECTÉS

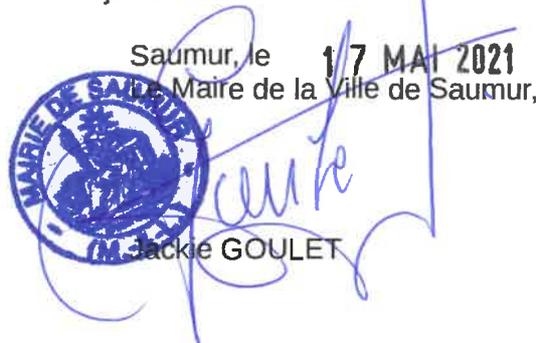
Adoption du principe d'allocation d'une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus, soit 6000 € annuels et validation des orientations en matière de formations et des prises en charge y afférent.

EMPLOIS SAISONNIERS 2021 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES ET DES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATIONS

Fixation de l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 19 avril au 3 mai 2021 sous les numéros 2021/26 à 2021/33 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2020/42 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

Saumur, le 17 MAI 2021
Maire de la Ville de Saumur,

M. Jackie GOULET